



***SENSIBILISATION DES SCOLAIRES A LA MOULE PERLIERE SUR LE  
SITE NATURA 2000 FR 8302040 « RIVIERES A MOULES  
PERLIERES DU BASSIN DE L'ANCE DU NORD ET DE L'ARZON »***

**MARCHE ALLOTTI A PROCEDURE ADAPTEE  
(ARTICLE 27 DU DECRET N°2016-360 DU 25 MARS 2016  
RELATIF AUX MARCHES PUBLICS)**

**CAHIER DES CLAUSES  
TECHNIQUES PARTICULIERES**

**24 janvier 2018**

**Le présent cahier des clauses Techniques particulières comporte 3 pages**

## **Article 1 – CONTEXTE**

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de communication sur les 396 ha du site.

En 2018, le Parc naturel régional Livradois-Forez, structure porteuse de la mise en œuvre du document d'objectifs, confiera au(x) prestataire(s) :

- une mission de sensibilisation des scolaires à la Moule perlière et aux enjeux liés à sa conservation sur le site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon » (lot 1) ;
- l'accompagnement scientifique de ce projet pédagogique (lot 2) ;
- la production d'un film en images d'animation sur la Moule perlière à partir de dessins réalisés par les élèves de l'établissement scolaire impliqué dans ce projet pédagogique (lot 3).

Le présent cahier des charges technique a pour objet de préciser les prestations confiées par le Parc au titre du budget 2018, ainsi que leurs modalités de mise en œuvre et de réalisation.

## **Article 2 – CONTENU DES MISSIONS**

### **Lot 1**

Sur l'année scolaire 2017-2018 et auprès de l'école Saint-Joseph de Sauvessanges – 63 (une quinzaine d'enfants de CE1, CM1 et CM2), le prestataire se chargera :

- d'animer une présentation en classe sur la Moule perlière et les enjeux du site Natura 2000 ;
- d'organiser et d'animer une ou plusieurs sorties sur le terrain pour observer l'espèce dans son milieu naturel ;
- d'accompagner les élèves dans la réalisation d'un petit film en images d'animation à partir de dessins réalisés par les enfants et d'un scénario à construire avec eux. Ce film constituera par la suite un support de communication privilégié auprès de tout type de public dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 par le Parc Livradois-Forez.

### **Lot 2**

Le prestataire se chargera :

- d'assurer une formation sur la Moule perlière, son écologie et les enjeux liés à sa conservation, à destination du prestataire du lot 1.
- de co-animer avec le prestataire du lot 1 une sortie sur le terrain avec les enfants de l'école Saint-Joseph de Sauvessanges – 63 (une quinzaine d'enfants de CE1, CM1 et CM2), pour observer la Moule perlière dans son milieu naturel.

### **Lot 3**

Le prestataire produira un film en images d'animation sur la Moule perlière et les enjeux liés à sa conservation, à partir de dessins réalisés par les élèves de l'école Saint-Joseph de Sauvessanges – 63 (une quinzaine d'enfants de CE1, CM1 et CM2).

Il s'agira d'un film court d'1 minute 30 à 4 minutes, destiné à devenir un support de communication privilégié auprès de tout type de public, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon » par le Parc Livradois-Forez.

Le film sera diffusé principalement sur le site internet et le compte Facebook du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez, sur la Web TV Livradois Forez, en salle de cinéma *via* le réseau Ciné Parc. Il sera également mis à disposition des collectivités du site Natura 2000 « Rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon » et diffusé lors de réunions publiques.

Le prestataire aura en charge :

- l'accompagnement du prestataire du lot 1 lors d'une ou plusieurs séances en classe avec les enfants pour la définition du scénario, des éléments graphiques et du texte, la réalisation des bruitages, l'écriture des textes et des commentaires destinés à la voix off le cas échéant.
- La proposition de musiques libres de droit destinées au fond sonore et au générique du film.
- La production et l'intégration des fonds sonores, des décors et des animations à partir des dessins réalisés par les enfants et de créations propres au prestataire ;
- L'intégration des musiques libres de droit et des commentaires en voix off ;
- Le montage et le mixage du son, de la voix-off et des musiques du film.
- L'étalonnage final des images.

Le prestataire prendra en charge les différents coûts de matériel audio, vidéo et autres nécessaires pour la réalisation du film.

Le film doit pouvoir être utilisé sur plusieurs années. Il ne devra donc pas comporter de messages ou d'images susceptibles d'évoluer rapidement.

En tant que maître d'ouvrage, le syndicat mixte du Parc :

- se réserve le droit de modifier à tout moment et sans coût supplémentaire l'intégralité du film (sons, musique, voix, images) jusqu'à sa validation définitive et dans les limites du prestataire ;
- choisira les musiques sur propositions du prestataire retenu : dans ce cas, le prestataire veillera à fournir le nom des auteurs des musiques ;
- pourra proposer des musiques de son choix.

Les différents allers-retours entre le maître d'ouvrage et le titulaire du marché ne doivent pas occasionner de surcoût, le candidat devra estimer dans son offre le nombre de passes nécessaires et acceptables pour le bon déroulement de la mission.

### **Article 3 - RENDU ET ENGAGEMENTS**

#### **Lot 1**

Le prestataire assurera son intervention conformément au programme prévisionnel ci-dessus.

Ses interventions seront réparties entre fin février et fin mai 2018. Les dates précises de ces interventions seront définies avec le Parc Livradois-Forez, les enseignants de l'école St-Joseph de Sauvessanges et les prestataires retenus pour les lots 2 et 3.

Le prestataire remettra un rapport détaillé constituant le bilan technique et financier de son intervention au Parc **au plus tard le 31 juillet 2018**. Le rapport comprendra notamment :

- un descriptif des interventions réalisées auprès des élèves et des principaux échanges et questions des enfants ;
- un résumé de la mission, des résultats et de leur analyse (1 page).

Le rapport correspondant à cette mission sera fourni en un exemplaire papier couleur et une version informatique (version Word et PDF, photographies en format jpeg). Le logo des financeurs (\*) figurera sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

## **Lot 2**

Le prestataire assurera son intervention conformément au programme prévisionnel ci-dessus.

La formation du prestataire du lot 1 aura lieu en février 2018. La ou les sorties sur le terrain devront avoir lieu le plus tôt possible à partir de mars 2018 en fonction des conditions météorologiques et hydrologiques.

Les dates précises des interventions et le lieu des sorties sur le terrain seront définies avec le Parc Livradois-Forez.

Le prestataire transmettra au Parc les supports utilisés une semaine avant chaque intervention.

## **Lot 3**

Le prestataire assurera son intervention conformément au programme prévisionnel ci-dessus.

La ou les séances en classe avec les enfants auront lieu entre fin avril et début juin 2018. Les dates précises de ces interventions seront définies avec le prestataire retenu pour le lot 1.

Une version étalonnée du film sera proposée au syndicat mixte du Parc pour validation **au plus tard le 11 juin 2018.**

La version finale du film validée par le Parc devra être livrée **au plus tard le 15 juin 2018** sur support DVD reproductible et fichier vidéo en haute définition (HD).

Le format devra être compatible pour une diffusion en salle de cinéma et sur internet.

Le générique du film devra contenir les logos du Parc et des partenaires financiers, les remerciements des différentes personnes ayant participé à la réalisation du film, ainsi que les auteurs des musiques utilisées.

S'agissant d'un film institutionnel, le prestataire retenu cède l'intégralité de ses droits à la propriété intellectuelle de sa production. Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez, en tant que commanditaire de l'œuvre, acquiert les droits du film produit.

Le titulaire du marché ne peut en aucun cas faire usage du film produit que ce soit à titre gratuit ou onéreux sans accord préalable du syndicat mixte du Parc Livradois Forez.

Les images fournies par le titulaire du marché devront être libres de droits.

Le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez agissant ici comme un producteur, est également propriétaire de la diffusion du film produit et libre de sa reproduction dans le respect du droit moral de l'auteur, c'est-à-dire sans altération.

(\*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer dans le générique du film :

